

16 août 2019

Ivanhoe Mines finalise une prise de participation stratégique de 612 millions CAD (459 millions USD) de CITIC Metal basé en Chine

67 millions CAD (50 millions USD) supplémentaires ont été reçus de Zijin Mining à travers l'exercice de ses droits anti-dilution

Ivanhoe est en mesure de financer entièrement sa quote-part des coûts en capital pour faire entrer la mine de cuivre Kakula en phase de production commerciale

Le vice-président de CITIC Metal, Manfu Ma, rejoint le Conseil d'administration d'Ivanhoe

BEIJING, CHINE – Robert Friedland et Yufeng « Miles » Sun, coprésidents d'Ivanhoe Mines, ont annoncé aujourd'hui la finalisation de la seconde prise de participation stratégique majeure pour un montant total de 612 millions CAD (environ 459 millions USD) dans Ivanhoe Mines par CITIC Metal Africa Investments Limited (CITIC Metal Africa), filiale directe de CITIC Metal Co., Ltd. (CITIC Metal), l'une des principales entreprises de ressources internationales en Chine.

L'investissement fait partie intégrante de la coopération stratégique à long terme d'Ivanhoe et de CITIC Metal et porte en moins d'un an l'investissement de CITIC Metal dans Ivanhoe Mines à plus de 1,0 milliard USD.

Ivanhoe Mines a émis 153 821 507 actions ordinaires à l'attention de CITIC Metal Africa dans le cadre d'un placement privé au prix de 3,98 CAD par action. Zijin Mining a exercé ses droits anti-dilution à travers un placement privé concurrent à 3,98 CAD par action, ce qui a permis à Ivanhoe Mines d'émettre 16 754 296 actions ordinaires à l'attention de Zijin Mining et ce qui a généré à Ivanhoe Mines un produit supplémentaire de 67 millions CAD (environ 50 millions USD).

À l'issue des financements, CITIC Metal détient maintenant environ 29,4 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Ivanhoe Mines, tandis que Zijin Mining en détient environ 9,8 %.

CITIC Metal Africa et Zijin Mining ont chacun signé des accords de statu quo avec Ivanhoe Mines. Les statu quo ont pour but de laisser suffisamment de temps pour la mise en production de la mine Kakula et l'avancement des travaux d'agrandissement

prévus ultérieurs à Kamo-Kakula, et de la production sur les projets Kipushi et Platreef. L'ensemble de la base d'actionnaires d'Ivanhoe bénéficiera de la croissance économique et des flux de trésorerie importants résultant de l'amorce de la production dans les trois mines.

Avec la réception aujourd'hui du produit combiné s'élevant à plus de 679 millions CAD (environ 509 millions USD) de CITIC Metal Africa et Zijin, Ivanhoe dispose désormais de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'un prêt en cours de la part de High Power Exploration d'un montant total approximatif de 1,2 milliard CAD (902 millions USD), sachant que la société n'a aucune dette importante. Cette solide position financière permet à Ivanhoe de financer entièrement sa quote-part des coûts en capital requise pour que la mine Kakula en République démocratique du Congo (RDC) entre en phase de production commerciale, mais aussi pour faire avancer le développement des mines Kipushi et Platreef, et le projet d'exploration Western Foreland.

Le développement de la mine souterraine Kakula de six millions de tonnes par an (6 Mtpa), la première d'une série de zones minières prévues à Kamo-Kakula, progresse régulièrement dans le développement souterrain et la construction de l'usine de traitement en surface a commencé. La production initiale de concentré de cuivre issu de la mine de Kakula est actuellement prévue pour le troisième trimestre 2021.

« Les investissements réalisés aujourd'hui procurent à Ivanhoe la réserve de capitaux propres dont elle a besoin pour mettre rapidement en production la mine Kamo-Kakula de 6 Mtpa, phase 1 », a déclaré M. Friedland. « Le vote de confiance de CITIC et de Zijin nous positionnent pour poursuivre le développement rapide des projets Kipushi et Platreef. Nous explorons aussi activement les concessions Western Foreland que nous détenons à 100 %, avec la certitude que nos talentueux et dévoués géologues feront d'autres découvertes de cuivre de premier plan dans nos concessions en RDC. »

Le coprésident d'Ivanhoe, M. Sun a déclaré : « Depuis l'investissement initial dans Ivanhoe Mines réalisé par CITIC Metal l'an dernier, nous avons été ravis de constater les immenses progrès réalisés dans les trois projets de classe mondiale d'Ivanhoe. Nous sommes tous enthousiasmés par le développement rapide dans la mine de cuivre Kamo-Kakula, alors qu'elle se rapproche de la date prévue de mise en production commerciale en 2021. Les percées en matière d'exploration telles que la découverte de Kamo North Bonanza et de Kamo Far North sont tout simplement spectaculaires. Le second investissement stratégique réalisé par CITIC Metal et l'étape importante qu'il constitue aujourd'hui, n'est pas seulement un investissement dans Ivanhoe Mines et ses employés, c'est aussi un investissement dans le peuple de la République démocratique du Congo et celui de l'Afrique du Sud. Nous avons été encouragés par la stabilité sociale et politique qui a suivi les élections pacifiques qui ont eu lieu en RDC en fin d'année dernière/début de cette année avec l'élection du président Félix Tshisekedi. CITIC Metal et Ivanhoe Mines apporteront leur soutien à un environnement d'investissement prospère grâce à la pleine force de nos groupes combinés. »

Cérémonie de clôture du second investissement majeur de CITIC Metal dans



Ivanhoe Mines.

De gauche à droite : Manfu Ma, vice-président, CITIC Metal Group Limited ; Yufeng « Miles » Sun, président, CITIC Metal Group Limited et coprésident, Ivanhoe Mines ; Xianwen Wu, président, CITIC Metal Co., Ltd. ; Robert Friedland, coprésident exécutif, Ivanhoe Mines ; et Peter Zhou, vice-président, représentant en chef pour la Chine, Ivanhoe Mines.

Le vice-président de CITIC Metal, Manfu Ma, rejoint le Conseil d'administration d'Ivanhoe

Conformément aux termes de l'accord de placement privé conclu avec CITIC Metal Africa, Ivanhoe Mines a accepté la nomination par CITIC Metal de Manfu Ma, vice-président de CITIC Metal Group Limited, société mère de CITIC Metal, au Conseil d'administration d'Ivanhoe Mines. Cette nouvelle nomination porte à 11 le nombre de membres siégeant au Conseil d'administration.

M. Ma a joué un rôle important dans les deux investissements stratégiques de CITIC Metal dans Ivanhoe Mines en 2018 et 2019. Il a plus de 30 années d'expérience dans l'industrie minière, avec une spécialisation en géologie et en gestion minière.

M. Ma a rejoint CITIC Metal en 2007 et a occupé plusieurs postes, notamment celui de géologue en chef, directeur général adjoint du service Investissements et directeur général adjoint. Avant de rejoindre CITIC Metal, il a occupé des postes de cadre supérieur avec China Gold Group et le Gold Bureau de la province de Mongolie-Intérieure de Chine.

M. Ma est titulaire d'une maîtrise et d'un baccalauréat en géologie du Changchun Institute of Geology.



Conseillers

Le conseiller juridique d'Ivanhoe Mines est Stikeman Elliott LLP. Le conseiller financier de CITIC Metal est RBC Capital Markets et son conseiller juridique est Baker McKenzie. Le conseiller juridique pour Zijin est Fasken Martineau DuMoulin LLP.

À propos de CITIC Metal et de CITIC Limited

CITIC Metal Africa Investments et CITIC Metal sont des filiales de CITIC Limited. En tant que branche de CITIC Limited dans le secteur des ressources et de l'énergie, CITIC Metal est spécialisée dans l'importation et la distribution de cuivre, de zinc, de métaux du groupe platine, de produits à base de niobium, de minerai de fer, de charbon et de métaux non ferreux ; dans l'exportation d'argent ; dans le négoce de produits sidérurgiques ; et dans les investissements dans des projets miniers et de métaux. Les investissements majeurs dans l'exploitation minière de CITIC Metal comprennent une participation de 15 % dans le projet de cuivre Las Bambas au Pérou et la direction d'un groupe chinois ayant acquis une participation de 15 % du producteur brésilien de niobium, CBMM. CITIC Metal Africa est une société de portefeuille d'investissement incorporée à Hong Kong, dont 100 % des titres de participation sont détenus directement par CITIC Metal.

CITIC Limited (SEHK : 267) est le plus grand conglomérat de Chine avec un actif total de plus de 900 milliards USD. Parmi ses diverses activités mondiales, CITIC Limited se concentre principalement sur les services financiers, les ressources et l'énergie, la fabrication, les contrats d'ingénierie et l'immobilier.

CITIC Limited est cotée à la Bourse de Hong Kong, où elle est un constituant de l'indice Hang Seng. CITIC Group Corporation, une entreprise publique chinoise, détient 58 % de CITIC Limited.

À propos d'Ivanhoe Mines

Ivanhoe Mines est une compagnie minière canadienne qui se concentre sur l'avancement de ses trois principaux projets en Afrique australe : le développement de nouvelles mines sur les gisements de cuivre de **Kamoa-Kakula en République démocratique du Congo (RDC), le gisement de platine-palladium-nickel-cuivre-or de **Platreef** en Afrique du Sud, et le vaste réaménagement et la modernisation de la mine historique de zinc-cuivre-germanium-plomb de **Kipushi**, également en RDC. Ivanhoe explore également de nouveaux gisements de cuivre sur ses permis **Western Foreland** détenus à 100 % en RDC, près du projet Kamoa-Kakula.**

Coordonnées

Investisseurs

Bill Trenaman +1 604 331 9834

Médias

Amérique du Nord : Kimberly Lim +1 778 996 8510

Mise en garde concernant l'information prospective

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué constituent des « déclarations prospectives » ou des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations et ces informations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient conduire à des résultats, performances et réalisations de la société, de ses projets ou à des résultats de l'industrie sensiblement différents des résultats, performances et réalisations futurs qu'indiquent ou que laissent entendre ces déclarations prospectives ou ces informations prospectives. Ces déclarations se reconnaissent à l'utilisation de termes tels que « pouvoir », « devoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « planifier », « anticiper », « estimer », « planifié », « prédire » et d'autres termes similaires, ou encore au fait qu'elles indiquent que certaines mesures pourraient être, seront prises, certains événements pourraient se produire, se produiront ou certains résultats seront obtenus ou pourraient l'être.

De telles déclarations comprennent, mais sans s'y limiter : (i) les déclarations concernant la production initiale de concentré de cuivre de la mine Kakula qui est prévue pour le troisième trimestre 2021 ; (ii) les déclarations concernant l'ensemble de la base d'actionnaires d'Ivanhoe qui bénéficiera de la croissance économique et de flux de trésorerie importants résultant de l'amorce de la production dans les trois mines ; et (iii) les déclarations concernant la position financière d'Ivanhoe, qui permet à l'entreprise de financer entièrement sa quote-part de coûts en capital nécessaire pour que la mine Kakula Mine en République démocratique du Congo passe à la phase de production commerciale, mais aussi qu'elle avance dans le développement des mines Kipushi et Platreef et dans le projet d'exploration Western Foreland.

Les déclarations prospectives et les informations prospectives comportent des risques et incertitudes importants ; elles ne doivent pas être considérées comme des garanties de performance ou de résultats futurs et ne constitueront pas nécessairement des indicateurs fiables de l'obtention ou non de ces résultats. Un certain nombre de facteurs pourraient avoir pour conséquence que les résultats réels

diffèrent sensiblement des résultats mentionnés dans les déclarations prospectives, notamment les facteurs mentionnés dans « Facteurs de risque » et ailleurs dans le rapport de gestion de la société, ainsi que l'incapacité à obtenir les autorisations réglementaires en temps utile, la survenance d'événements inconnus ou inattendus conduisant à la non-satisfaction de conditions contractuelles, des changements imprévus apportés aux lois, aux règles ou à la réglementation et à leur application par les autorités compétentes, des manquements des parties à des contrats conclus avec la société à leurs obligations contractuelles, des conflits sociaux ou du travail, des variations dans les prix des matières premières, et l'incapacité des programmes ou des études d'exploration à obtenir les résultats prévus ou des résultats qui justifieraient et supporteraient la poursuite de l'exploration, des études, du développement ou de l'exploitation. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué soient fondées sur des hypothèses que la direction de la société juge raisonnables, la société ne peut pas garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prospectives.

Ces déclarations prospectives sont formulées à la date du présent communiqué de presse et sont, dans leur intégralité, expressément assorties des réserves apportées par la présente mise en garde. Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, la société n'est tenue d'aucune obligation d'actualiser ou de réviser les déclarations prospectives figurant dans les présentes afin de tenir compte de circonstances ou d'événements se produisant après la date du présent communiqué. Les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les présentes déclarations prospectives en raison des facteurs énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans le dernier rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans sa dernière notice annuelle.